

plexes qui nous assaillent dans un esprit de compréhension et de collaboration.

Dans la plupart des secteurs importants de l'administration, il est impossible d'établir une distinction nette entre les responsabilités exclusivement fédérales et celles qui tombent exclusivement sous la juridiction provinciale. Pas plus qu'il n'est réaliste de croire que les décisions prises à un palier n'auront pas, dans la plupart des cas, d'importantes répercussions sur les responsabilités qui incombent à un autre palier de gouvernement. Qu'on le veuille ou non, et que les députés d'en face le comprennent ou non, le gouvernement consacre beaucoup de temps, comme nous le faisons au cabinet, aux relations fédérales-provinciales, en faisant en sorte que nos décisions qui touchent de près les problèmes provinciaux dans certains domaines tiennent compte de la grande complexité de notre société. Nous devons le reconnaître et nous organiser en conséquence. C'est pourquoi plusieurs provinces—peut-être la plupart—ont cherché à assurer ce niveau de coordination en créant un ministère d'affaires intergouvernementales et en chargeant un ministre de ce portefeuille. Pendant notre mandat, nous avons créé une direction du bureau du Conseil privé dans le but de coordonner les politiques sous la direction du premier ministre. Mon prédécesseur et moi-même étions tous deux d'avis qu'il ne serait pas sage d'établir un ministère de ce genre pour s'occuper des affaires fédérales-provinciales. Il n'est pas possible qu'un ministre autre que le premier ministre soit chargé de la responsabilité et de l'autorité finales en ce qui concerne la coordination de politiques et d'activités qui, essentiellement, font partie des attributions d'un ministère quelconque. Je suis convaincu que nous avons eu raison d'agir ainsi. Ces dernières années, la coordination des politiques et des discussions fédérales-provinciales s'est bien améliorée. Bien sûr, cette coordination pourrait être encore plus efficace. Par ailleurs, selon moi, il n'y a pas lieu de modifier l'organisation de base. Ce qu'il faut pour tenir compte de la diversité et de la complexité croissantes des questions fédérales-provinciales, c'est renforcer les ressources que le gouvernement fédéral consacre aux problèmes et aux négociations qui ont trait à ces problèmes. C'est pour cette raison que le gouvernement a décidé de créer un bureau indépendant de relations fédérales-provinciales qui relèvera du premier ministre.

● (1630)

Ce bureau sera dirigé au niveau officiel par l'un des plus hauts fonctionnaires du gouvernement, qui portera le titre de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales et qui aura le rang de sous-ministre. Les attributions du nouveau bureau ne seront pas tellement différentes de celles de la direction des relations fédérales-provinciales du bureau du Conseil privé. En outre, le bureau ne sera pas très gros à l'origine. La principale différence consistera dans le fait que le bureau pourra entretenir des relations à l'égard de la politique fédérale-provinciale à un niveau généralement plus élevé qu'il a été possible de le faire jusqu'ici.

[Français]

Monsieur le président, un autre sujet dont je voudrais traiter, et que je trouve aussi important dans le contexte de notre fédéralisme, c'est d'accroître la présence fédérale d'une façon générale partout dans le pays. J'ai fait allusion tantôt aux grandes distances qui nous séparent. J'ajoute que si l'on considère la concurrence politique qui existe entre les pouvoirs provinciaux et le pouvoir fédéral, on s'aperçoit que chaque fois les représentants du gouverne-

L'Adresse—M. Trudeau

ment fédéral se trouvent déclassés, au moins quant au nombre, par les représentants des provinces. On y trouve presque trois fois plus de députés provinciaux que de députés fédéraux. Le nombre des ministres provinciaux est plus de six fois supérieur à celui des ministres fédéraux dans l'ensemble de notre Cabinet.

Évidemment, et je ne compte pas, bien sûr, les politiciens qui œuvrent au niveau municipal, tous les hommes politiques et toutes les femmes de cette profession ont intérêt à se faire connaître, à se faire voir dans la meilleure lumière possible, et à cause de cette concurrence il arrive très souvent que la présence fédérale ne soit pas vraiment ressentie comme elle le devrait dans toutes les régions du pays...

Très souvent une politique fédérale est connue grâce aux media, et par les réactions à cette politique qui se produisent au niveau des gouvernements provinciaux. Comme le pays est très grand, les distances qui nous séparent nous ont empêchés, et je trouve que cela est grave, de faire en sorte que tous les Canadiens reconnaissent constamment Ottawa comme la capitale de tous les Canadiens, comme leur capitale.

Nous avons pris beaucoup de mesures au cours des 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> législatures en vue d'accroître l'influence, la capacité de travail et les privilèges des députés. Nous continuerons de progresser dans ce sens, mais je voudrais seulement noter aujourd'hui l'importance que le gouvernement attache à cette présence fédérale et dire à la Chambre qu'au cours des discussions avec les provinces nous allons attacher une importance croissante au principe selon lequel l'argent qui vient du contribuable fédéral, et qui est dépensé par le gouvernement fédéral au nom de ce contribuable, doit être identifié comme venant du gouvernement fédéral. Je souhaiterais que les différentes réformes connues de cette Chambre, et dont nous avons déjà parlé, comme la décentralisation, continuent de faire leur chemin, qu'un organisme comme Information Canada soit habilité à exprimer d'une façon encore plus réelle et vigoureuse la présence fédérale dans tous les coins du pays. Je mentionnais tantôt l'avantage que nous aurions à avoir à la Chambre des communes la radio-télédiffusion.

[Traduction]

Il y a un autre domaine où les choses sont restées en plan depuis que nous avons accédé à la souveraineté il y a 107 ans. Je suis très heureux de constater que le chef de l'opposition (M. Stanfield) a souligné ce fait quand il a fait remarquer que la réforme constitutionnelle n'a pas encore réussi à rapatrier la constitution au Canada. Nous avons été le premier territoire de ce qui était alors l'empire britannique après la grande révolution qui a créé les États-Unis d'Amérique à établir une constitution qui pouvait être le fondement d'un pays indépendant et autonome. Je dis «le fondement» car nous ne sommes pas devenus entièrement indépendants en 1867. Entre autre choses, la tutelle du modèle des parlements s'est manifestée dans le fait que nous n'avions aucun moyen de modifier notre constitution, comme l'ont signalé de nombreux députés, notamment le chef de l'opposition. En dépit de notre liberté de choix et de nos révisions ingénieuses, nous n'avons jamais réussi à nous entendre sur la façon de modifier notre constitution.

Tous les pays du monde, sans exception, ont, au moins, réussi cela. Je conviens, comme le chef de l'opposition, qu'on nous le reproche constamment, en tant que Canadiens et, surtout, en tant qu'hommes politiques, car étant engagés dans les activités propres à la politique, nous